

**DECISION n° 2025 - 23**

Portant sur la réfection des  
peintures intérieures du stade de  
football  
**Société PINXYL**

Le Maire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-30 en date du 28 Mai 2020, portant installation du Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-45 du 21 avril 2021, par laquelle le Maire a reçu délégation de compétences du Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de procéder à la réfection complète des peintures intérieures au stade de football.

Considérant le caractère vertueux de cette démarche,

Considérant la proposition financière n°25070076 reçue par la société PINXYL le 17/07/2025,

Après analyse de l'offre,

**DECIDE :**

**Article 1 :** De passer commande pour la réfection complète des peintures intérieures au stade de football pour un montant de 12 077,40 € HT, soit 14 492,88 € TTC avec la société PINXYL domiciliée 6 rue Gustave Eiffel à MONTLOUIS SUR LOIRE (37270).

**Article 2 :** De signer la proposition financière correspondante et toute pièce relative à cette opération.

**Article 3 :** La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

**Article 4 :** Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le préfet d'Indre et Loire,
- Le représentant de la société PINXYL,

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa prochaine séance de la présente décision.

Fait à Rochecorbon le 30 JUIL. 2025

Le Maire

Emmanuel DUMENIL

Mairie de Rochecorbon : Place du 8 mai 1945 - 37210 Rochecorbon

Tel. 02 47 52 50 20 // Email : contact@mairie-rochecorbon.fr // Site Internet : www.mairie-rochecorbon.fr



